

Fonction publique : mobilisation des travailleurs sociaux pour leur requalification en catégorie A

- Par Emmanuelle Chaudieu - 09/04/2013

En marge des manifestations contre l'accord national interprofessionnel (ANI) organisées mardi 9 avril, **plusieurs organisations syndicales de la fonction publique appelaient à une journée de mobilisation pour la revalorisation salariale et la reconnaissance des qualifications des travailleurs sociaux.** Elles réclament en effet, [à l'instar de plusieurs organisations professionnelles](#), la reconnaissance des diplômés d'assistant de service social (ASS), d'éducateur spécialisé (ES), de conseiller en économie sociale et familiale (CESF) et d'éducateur de jeunes enfants (EJE) au niveau bac + 3 et leur passage en catégorie A.

Mobilisation ancienne

*"Il s'agit d'une mobilisation ancienne dans la fonction publique puisqu'elle date des **accords Durafour de 1992 qui ont reclassé les travailleurs sociaux en classement indiciaire intermédiaire (C2I)**",* explique Corinne Normand, assistante sociale au conseil général de la Gironde et représentante de la Fédération des services publics CGT (FDSP-CGT). *"A l'époque, on nous avait promis que ce serait court..."*

Cette grille C2I devait en effet être considérée comme **"transitoire" et "permettre à terme l'accès à la catégorie A"**, souligne le communiqué de l'intersyndicale composée de la FDSP-CGT, du SNU-CLIAS-FSU, de SUD Collectivités territoriales (SUD-CT) et de la Fédération autonome de la fonction publique territoriale (FA-FPT).

Reconnaissance européenne

Les syndicats déplorent cependant que ce dossier reste au point mort en dépit de la [publication en septembre 2011 de cinq arrêtés intégrant des diplômés d'Etat du travail social \(ASS, ES, EJE, CESF et éducateur technique spécialisé\) dans l'espace européen de l'enseignement supérieur](#) et stipulant notamment que l'obtention des titres concernés donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens, soit l'équivalent du niveau licence.

Une reconnaissance qui **"légitime"** les revendications des organisations syndicales et **devrait permettre "le positionnement immédiat des travailleurs sociaux en catégorie A"**, selon l'intersyndicale. Didier Bourgoïn, secrétaire général de la FSU Territoriaux, rappelle à ce propos que tant François Hollande, Jean-Marc Ayrault que Claude Bartolone, le président de l'Assemblée nationale, s'étaient engagés à faire aboutir cette revendication... du temps où ils étaient respectivement président du conseil général de Corrèze, maire de Nantes et président du conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Nouvel espace statutaire

Au lieu de cela, le ministère de la fonction publique, **"malgré les engagements pris en juillet 2012"** lors de la conférence sociale, propose de reclasser les travailleurs sociaux dans le nouvel espace statutaire (NES) de catégorie B (les projets de décrets présentés dans ce sens au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 3 octobre dernier ont cependant reçu un avis défavorable). **"On veut placer sur même grille de rémunération des professionnels de niveaux bac, bac +2 et bac +3, c'est complètement inadmissible !"**, s'insurge Didier Bourgoïn, qui rappelle qu'au même titre que les AS, les ES, les EJE et les CESF, les travailleuses familiales, les moniteurs-éducateurs, les techniciens, vont être intégrés au NES. **"Les infirmières viennent d'être reconnues au niveau licence et intégrées en catégorie A : pourquoi les travailleurs sociaux ne bénéficieraient-ils pas des mêmes dispositions ?"**

Malaise des travailleurs sociaux

Au-delà de la reconnaissance salariale, **les travailleurs sociaux de la fonction publique se mobilisent également pour le devenir de leurs interventions.** *"Les deux questions sont étroitement liées",* insiste Angèle Lamora, secrétaire générale adjointe de SUD-CT. *"Il y a un gros malaise chez les travailleurs sociaux, avec à la fois un **sentiment de déqualification de plus en plus important** et le fait d'être de plus en plus dans la gestion de dossiers, de dispositifs, au détriment de leur coeur de métier".* L'appel à mobilisation de l'intersyndicale souligne ainsi que *"dans un contexte de réorganisations importantes des services dans les territoires, les travailleurs sociaux doivent pouvoir **réaffirmer leur capacité d'expertise et leur autonomie professionnelle dans le respect de leurs qualifications, de leur déontologie et de leur éthique professionnelle.** Cela passe par une véritable reconnaissance statutaire".*

Blocage de l'ADF

Les questions soulevées par l'intersyndicale lors de leur rendez-vous mardi 9 avril au matin avec le directeur de cabinet de la ministre de la Fonction publique sont cependant restées sans réponse, comme en témoigne Corinne Normand : *"**On nous a indiqué qu'il y aurait une refonte des grilles de la fonction publique et que cela serait étudié dans ce cadre-là** mais nous n'avons eu aucune réponse favorable pour envisager de passer en catégorie A. Et comme le faisait en son temps le gouvernement de Nicolas Sarkozy, on nous dit que le blocage est aussi lié au fait que l'Assemblée des départements de France (ADF) ne donne pas son accord".* Avant de rejoindre le cortège de manifestants mobilisés contre l'ANI, **la délégation de l'intersyndicale s'est donc rendue au siège de l'ADF pour demander un rendez-vous avec Claudy Lebreton, son président.** La date de ce rendez-vous sera connue jeudi 11 avril, selon les informations données aux représentants syndicaux.